

**Membres de la
Commission des biens
culturels du Québec**

Louise Brunelle-Lavoie,
présidente

Suzel Brunel,
vice-présidente

Martin Bouffard,
avocat

Michel Brassard,
historien et enseignant

Jean Brown, c.a.

Anne Carrier,
architecte

Claude Dubé,
architecte et urbaniste

Mehdi Ghafouri,
architecte et professeur

Christiane Huot,
archiviste

Denise M. Levesque,
ex-politicienne municipale

Michèle Paradis,
ethno-muséologue

France Vanlaethem,
diplômée architecte
et professeure

Rédaction :
Louise Brunelle-Lavoie
Suzel Brunel
France Vanlaethem

Graphisme :
Immaculæ
conception graphique

Impression :
Imprimerie Laval-Lemay

Dépôt légal :
BNQ 2001

ISBN 1201-6128



LOUISE BRUNELLE-LAVOIE

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE - MES COUPS DE CŒUR DE L'ÉTÉ !

LE paragraphe 7.6 de la *Loi sur les biens culturels* stipule que « La Commission doit donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui réfère. Elle peut aussi faire au ministre

des recommandations sur toute question relative à la conservation des biens culturels. » Dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle politique du Patrimoine, nous avons voulu explorer la réalité terrain et rencontrer les propriétaires ou gestionnaires de biens patrimoniaux pour discuter avec eux des effets de l'attribution d'un statut juridique. Aussi, la vice-présidente de la Commission, Suzel Brunel, et moi-même avons-nous, cet été, entamé des tournées régionales que nous espérons poursuivre et compléter au cours des trois prochaines années.

Vaste programme ! Bien que le Québec ne compte que 749 biens ayant reçu statut depuis l'adoption en 1922 de la première loi traitant de conservation du patrimoine culturel, le territoire est immense. Cet été donc, nous avons examiné l'ensemble des biens dans trois régions : Mauricie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent, ainsi qu'une partie des biens situés dans les régions de Chaudière-Appalaches et Saguenay-Lac-Saint-Jean. Au total, nous avons examiné, sous tous leurs angles visibles, 66 biens culturels classés ou reconnus et une trentaine de sites dont les valeurs patrimoniales pourraient mériter d'être documentées.

Je tiens à remercier ceux et celles qui nous ont si chaleureusement accueillies et si généreusement commu-

niqué leur enthousiasme, parfois aussi leurs frustrations. Enthousiasme inspiré de la passion du patrimoine, frustrations créées par le manque de ressources pour sa mise en valeur.

Nos conclusions et recommandations sur cet échantillon de la collection nationale de biens culturels feront l'objet d'un rapport à la ministre, que nous espérons déposer à l'automne.

Comme suite à ces tournées, je veux partager ici mes coups de cœur de l'été !

LE MAGASIN GÉNÉRAL DES LE BRUN, MASKINONGÉ, MAURICIE

Reconnu site historique en 1981, le site compte trois bâtiments datant de 1827 à 1916 qui abritent un centre d'interprétation de l'évolution du commerce en milieu rural. Je salue bien bas le travail de conservation et de mise en valeur accompli par ses propriétaires, M^{me} Saucier et M. Martin, qui ont redonné vie, avec intelligence, sensibilité et dévouement, à un lieu de ravitaillement majeur pour la population locale. Que ce soit par des visites guidées ou par d'autres activités d'animation, ils rendent bien tangible l'importance de l'ancien carrefour commercial du Pied-de-la-Côte.

LE SITE FOSSILIFÈRE DE MIGUASHA, GASPÉSIE

Découvert en 1842, objet de recherches de la part de la communauté scientifique internationale dès la fin du XIX^e siècle, le site est acquis par le Québec en 1970 et devient, en 1991, centre d'interprétation. La Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) en est le gestionnaire. La qualité des fossiles trouvés à Miguasha, dont une cinquantaine classés biens culturels en 1998, est à couper le souffle ! Il s'agit d'un patrimoine culturel scientifique dont l'importance a été reconnue mondialement par son inscription à la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 1999.

LE PARC DE L'ÎLE BONAVENTURE ET DU ROCHER PERCÉ

Un autre parc géré par la SEPAQ compte au nombre de mes coups de cœur. Il s'agit de l'Île Bonaventure, partie de l'arrondissement naturel de Percé. Depuis toujours réserve écologique et, au XIX^e siècle, territoire d'exploitation de la pêche morutière, l'île a conservé des traces importantes d'occupation humaine auxquelles la SEPAQ s'emploie à redonner vie avec sensibilité et finesse.

LE VILLAGE HISTORIQUE DE VAL-JALBERT

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, je n'ose parler de coups de cœur, mais plutôt de longues histoires d'amour ! La plus tenace concerne Val-Jalbert, vestige d'une ville de compagnie du XIX^e siècle, classé site historique en 1996. J'aime à me promener dans ses rues bordées de maisons ouvrières au bois patiné, son couvent d'architecture remarquable, son ancienne usine devenue jardin des vestiges, sa cascade dont le bruit omniprésent garde bien vivants ces témoins de la grande époque de l'industrie de la pâte à papier au Québec.

LA PULPERIE, CHICOUTIMI

Cette histoire d'amour remonte à mon arrivée à la Commission, comme vice-présidente en mars 1992 ! Site classé depuis 1984, la pulperie s'impose par la démesure de ses espaces, l'envergure de ses bâtiments, véritables cathédrales industrielles, et la force de témoignage qu'il exprime à titre de vestige d'une des premières usines canadiennes de pâte mécanique fondées par des Québécois.

L'ÉGLISE DE L'ÎLE-VERTE, BAS-SAINT-LAURENT

Pas facile de restreindre ses coups de cœur quand chaque élément est une pièce unique sur l'échiquier du patrimoine national. En voici un dernier que je partage avec l'ensemble des commissaires depuis notre réunion mensuelle de juillet dans le Bas-Saint-Laurent : l'église de l'Île-Verte. De style néo-gothique, sa grande pureté artistique et architecturale mérite très certainement une évaluation patrimoniale en vue d'un classement. Et, qui plus est, l'église est accessible au public en période estivale !

Vivre le patrimoine sur le terrain, même occasionnellement, constitue une expérience essentielle à notre travail qui, sans cette dimension sensorielle, passerait outre la charge émotive dont sont porteuses les traces laissées par nos ancêtres.



La Commission des biens culturels en réunion dans le Bas-Saint-Laurent, ici à la cour de circuit de l'Île-Verte, monument historique en 1979. 1^{er} plan de gauche à droite : Mehdi Ghafouri, France Vanlaethem, Michèle Paradis, Jean Brown, Denise Lévesque, Michel Brassard. Arrière plan : Claude Dubé, Louise Brunelle-Lavoie, Suzel Brunel. Absents : Anne Carrier, Martin Bouffard, Christiane Huot.

› Une collection nationale : Pourquoi la créer? Comment la gérer?

POURQUOI classer ou reconnaître certains éléments de notre patrimoine? Parce que leur conservation présente un intérêt public (*Loi sur les biens culturels*, art. 24).

Oui, mais encore. De quelle nature cet intérêt public est-il? Esthétique ou historique (*Loi sur les biens culturels*, art. 1).

LE BIEN VISÉ DOIT ÊTRE UNE RICHESSE COLLECTIVE ET IL DOIT ÊTRE RECONNU COMME TEL

Au fil des ans, on a précisé le caractère « esthétique ou historique » et l'attribution d'un statut juridique se fait, depuis lors, en fonction d'une évaluation patrimoniale élargie. Le postulat de base est cependant essentiel : il faut qu'il y ait intérêt public. Le classement assure sa conservation et sa transmission comme témoin de l'évolution de notre société.

LA VALEUR DU BIEN CLASSÉ DÉPASSE CELLE DE SA MATÉRIALITÉ

Déjà la Charte de Venise de 1964 le soulignait d'entrée de jeu : « *Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires.* »

LIRE LES RAISONS DU CLASSEMENT

Il m'apparaît donc essentiel que l'on puisse continuer à « lire » les raisons du classement dans l'évolution du bien, dans sa mise en valeur ou dans les travaux d'entretien qu'il reçoit. Si un édifice a été classé pour ses qualités esthétiques ou pour son architecture particulière, on doit pouvoir reconnaître ce caractère unique trente ans plus tard. Si un site a été classé pour son histoire industrielle, le concept d'interprétation élaboré pour sa mise en valeur doit permettre de comprendre d'emblée la nature des activités qui s'y sont déroulées.

Cette préoccupation est au cœur de l'approche utilisée par la Commission dans l'examen des demandes d'avis pour des travaux à réaliser sur des biens classés ou dans des arrondissements historiques.

Les visites sur le terrain n'ont fait que confirmer la nécessité de retourner régulièrement aux avis de classement pour s'assurer du respect des valeurs invoquées lors de l'attribution du statut. C'est une bonne façon de conserver le « Génie des Lieux ».

LOUISE BRUNELLE-LAVOIE, historienne,
commissaire et présidente

› Les activités du milieu

LA Commission des biens culturels sera présente aux colloques, conférences et congrès suivants :

FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, SECTION SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

À l'Ermitage Saint-Antoine, Lac-Bouchette,
le samedi 29 septembre 2001

*Deuxième colloque régional sur
l'avenir des biens d'église*

Renseignements : (418) 543-0783

ICOMOS CANADA

À Montréal et à Québec,
du 1^{er} au 6 octobre 2001

*Architecture vernaculaire du vingtième
siècle : bilan et perspectives*

Renseignements : www.icomos.org/canada

LA FONDATION HÉRITAGE CANADA

À l'hôtel Colony, Toronto,
du 11 au 13 octobre 2001

*Le patrimoine rapporte : les enjeux
économiques de la conservation*

Renseignements : heritagecanada@heritagecanada.org

ÉCOLE DE DESIGN DE L'UQAM

À Montréal
le mardi 20 novembre 2001, 18 heures

*Les enjeux du patrimoine
architectural moderne*

Conférencier invité : M. Bernard Toulhier, conservateur en chef du patrimoine, ministère de la Culture et de la Communication, France
Renseignements : (514) 987-4122

Le patrimoine architectural moderne

CE premier article visant à définir le patrimoine architectural moderne, sera suivi d'un deuxième texte à paraître dans le numéro printemps 2002 du bulletin Patrimoine. J'y fournirai alors des pistes utiles pour l'évaluation de ce nouveau domaine.

Patrimoine moderne :
un accouplement pour le
moins paradoxal !

l'idée du nouveau, fondement d'une culture établie sur la rupture plutôt que la continuité, où la modernité décline la tradition.

L'architecture
(du mouvement) moderne

emblème par la nouveauté et la portée sociale de son programme, la rationalité de sa construction et sa simplicité formelle. Cependant, comme suite à l'élargissement de son réseau à des régions où l'affirmation de la modernité culturelle fut plus tardive, Docomomo a inclus dans ses préoccupations l'après-guerre. Bien que communément reconnue comme Style international, vu sa diffusion mondiale, l'architecture moderne est en fait très diversifiée et souvent liée à la culture locale. Les immeubles commerciaux d'acier et de verre, semblables à la Lever House (1950-1952) à New York, qui restructurèrent bien des villes dans les années 1950 et 1960, n'en sont qu'une facette.

Aux Etats-Unis
on l'appelle *The Recent Past*

tions d'un vernaculaire moderne, tels les stations service, les centres commerciaux, les bungalows de banlieue, etc.

En même temps qu'il étend son domaine, le patrimoine ne cesse de multiplier ses qualités. Au cours de l'ultime décennie du XX^e siècle, il est même devenu moderne. Paradoxe ? Le premier terme est synonyme d'héritage collectif, de transfert entre les générations. Le second invoque le récent par opposition au passé et, lourd de l'aventure des avant-gardes artistiques, renvoie à

Docomomo International* fondée en 1988, à Eindhoven aux Pays-Bas, se dédie au Nieuwe Bouw, la « Nouvelle architecture », dont les propagandistes ont contribué au mouvement moderne des années 1920 en Europe. Le sanatorium Zonnestraal (1919-1932) à Hilsversum en constitue un

Les conférences Preserving the Recent Past, tenues aux États-Unis en 1995 et en 2000, démontrent une approche moins exclusive. Elles traitent des questions relatives à la protection et à la conservation non seulement des œuvres architecturales mais aussi des constructions mineures, manifesta-

Et en France :
le patrimoine architectural
du XX^e siècle

En 1987, à l'initiative de la Direction du patrimoine, une première conférence sur le sujet se tenait au couvent de la Tourette, à Eveux. La France est parmi les premiers pays à avoir protégé des édifices représentatifs de la modernité architecturale. Dès 1957, le théâtre des Champs-Élysées, construit en 1913 par Auguste Perret, acquit le statut de monument historique tout comme, ensuite, une dizaine de réalisations de Le Corbusier.

Le « patrimoine du XX^e siècle » est aussi le vocable privilégié par ICOMOS pour identifier les « artefacts architecturaux et les ensembles urbains récents » dont les problèmes particuliers de conservation furent discutés lors d'un premier séminaire convoqué par son conseil en 1995, à Helsinki.

La sauvegarde
de l'architecture moderne
pose des défis inédits.

Son importance quantitative et son caractère novateur nécessitent la révision des critères conventionnels de protection. Le délai de cinquante ans que respectent explicitement, voire implicitement, bien des pays en matière de classement apparaît démesuré eu égard aux modifications apportées aux édifices et aux ensembles, après des périodes d'usage et de rentabilité bien plus courtes.

La vocation fonctionnelle spécialisée de certaines constructions modernes les rend rapidement obsolètes. Le caractère expéri-

* Documentation and Conservation of Modern Movement Architecture

mental de certains matériaux et techniques mis en œuvre est souvent la cause d'un vieillissement physique accéléré du bâti, de ses composants dont la fabrication a souvent été arrêtée et de ses installations mécaniques vite dépassées. En outre, la nouveauté des formes, l'universalité des modèles et l'uniformité des produits de l'industrie sont antinomiques avec les valeurs de continuité historique et d'identité culturelle dont est garant traditionnellement la conservation patrimoniale. Aussi la réception de l'architecture moderne pose toujours problème que ce soit parmi le grand public ou au sein du cercle des spécialistes en histoire de l'architecture et en conservation, dont la grande majorité la connaît encore mal au Québec.

Pourtant, sur la scène internationale, les études historiques voient de nouvelles avancées ; dans de nombreux travaux récents, l'architecture de l'après-deuxième-guerre reçoit une attention nouvelle, après celle de l'entre-deux-guerres qui était au centre de la recherche sur la modernité architecturale dans les années 1970 et 1980. De plus, la sauvegarde de cette architecture est devenue matière d'enseignement, les buts et le contenu d'une telle formation ayant été discutés lors d'un colloque tenu à l'Institut d'architecture de l'Université de Genève, en septembre 2000. L'École de design de l'UQAM, qui offre un diplôme d'études supérieures en Connaissance et Sauvegarde de l'architecture moderne, était présente à cette première rencontre.

Le Québec : riche en patrimoine moderne

Même si l'avènement de la modernité culturelle fut tardif au Québec, ses premières manifestations architecturales se multiplient dans les années 1930, malgré la

Crise. Il faudra attendre les années 1950 pour une nouvelle période d'intense activité constructive qui se prolongea jusqu'au milieu des années 1970.

À l'époque, la physionomie des grandes villes a été bouleversée par la modernisation de leurs centres, où de grands complexes tertiaires furent érigés, par la construction de réseaux de transport rapides et par le développement des banlieues. Les régions ne restèrent pas exclues du mouvement. Que l'on pense aux églises modernes du Saguenay-Lac-Saint-Jean ou encore aux nombreuses écoles érigées pour le nouveau ministère de l'Éducation sur l'ensemble du territoire. Bien des municipalités ont été, à l'époque, dotées d'équipements publics et, à leur périphérie, des maisons furent bâties dont plusieurs sont représentatives de l'esprit novateur qui transformait l'architecture comme les autres domaines de la vie sociale.

La prise de conscience de la valeur patrimoniale de l'architecture moderne date de 1989, alors qu'un groupe de professeurs et de professionnels en architecture s'opposait à la rénovation du Westmount Square (1964-1967), complexe multifonctions construit selon le projet élaboré par Ludwig Mies van der Rohe, l'un des Maîtres du mouvement moderne. Cette mobilisation est à l'origine de la création d'une association de défense du patrimoine architectural moderne, Docomomo Québec, l'une des quarante-trois sections locales affiliées à Docomomo International.

Malheureusement, la reconnaissance publique du patrimoine architectural moderne progresse plus lentement que s'imposent les travaux de réparation ou de réhabilitation souvent fatals à l'intégrité des biens. Trop d'édifices modernes ont subi des réfections sommaires, où généralement le bardage de tôle est la panacée. Un exemple parmi d'autres me vient à l'esprit : l'élégante école secondaire Jean-Dolbeau,

dessinée par l'architecte Jacques Coutu à Dolbeau-Mistassini, au Lac Saint-Jean.

En 2000-2001, neuf des quinze biens pour lesquels la Commission recommandait un statut juridique datent du XX^e siècle. Le plus illustre est, sans doute, le restaurant Île-de-France (1931) à Montréal, un exemple remarquable de ce qu'il est convenu d'appeler l'Art déco, cette autre modernité qui résiste au radicalisme du mouvement moderne et cherche à innover dans le cadre du classicisme. Trois autres recommandations visaient des cinémas, édifices éminemment modernes par leur programme d'usage. Cependant le plus novateur sur le plan architectural de ceux qui furent portés à l'attention de la Commission, le cinéma York (1938), n'a pu être considéré. Victime de plus de dix ans d'abandon, il sera bientôt démoli malgré sa valeur historique. Une église moderne a été reconnue comme bien culturel, la cathédrale de Gaspé (1969), édifice de bois, où l'abstraction moderniste est infléchie par la référence à la tradition vernaculaire locale. Ces édifices balisent l'emprise temporelle du patrimoine moderne au Québec, à quelques années près, et illustrent la complexité de l'architecture moderne, face savante de la modernité architecturale.

FRANCE VANLAETHEM, commissaire,
professeure titulaire, UQAM

Le Génie des monuments et des Sites

GENIUS Loci, le Génie des Lieux, Spirit of Sites, dans l'antiquité, l'homme n'était pas le seul à posséder son génie, son ange gardien qui l'accompagnait sa vie durant et veillait sur son destin. Chaque lieu, chaque maison, chaque ville avait son génie aussi, le genius loci, d'essence divine, qui aujourd'hui encore est l'allié secret du conservateur, pourvu que ce dernier soit capable de le reconnaître, lui, si intimement lié à l'esprit du lieu et à son message... Si j'essaie maintenant de rassembler quelques pensées autour du génie des lieux, je me souviens d'une longue discussion qui s'était poursuivie tard dans la nuit, à Nara en 1994, un débat intellectuel entre nos collègues Herb Stovel et Raymond Lemaire sur le « critère d'authenticité » de la Convention du patrimoine mondial. Pour Herb Stovel « patrimoine culturel » terme beaucoup plus vaste que « monuments et sites » semblait tenir (pour simplifier) de l'idée d'une vieille cabane de bûcheron, tandis que Lemaire n'en avait que pour les grandes cathédrales.

Le résultat le plus marquant de la conférence de Nara fut la nouvelle mouture de l'ancien test d'authenticité - conception, matériaux et mise en œuvre - pour y inclure explicitement l'esprit du patrimoine culturel : « Dépendant de la nature du monument ou du site et de son contexte culturel, le jugement sur l'authenticité est lié à une variété de sources d'information. Ces dernières comprennent conception et forme, matériaux et substances, usage et fonction, tradition et techniques, situation et emplacement, esprit et impression, état original et devenir historique. Ces sources sont internes à l'œuvre ou elles lui sont externes. »

Dans cette optique, si nous centrons notre attention sur le message spirituel de notre patrimoine culturel et nous référons à la première phrase de la Charte de Venise, que je citerais de préférence dans sa version française « Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie

présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. » Ces mots recouvrent une conception très large du monument, considéré comme une source authentique qui nourrit l'histoire culturelle, l'histoire sociale, l'histoire industrielle, etc. C'est une preuve créée par l'homme qui, d'après

le commentaire classique de Cicéron, « doit évoquer le souvenir de quelque chose » (omnia monumenta sunt, quae faciunt alicuius rei recordationem). C'est aussi une définition qui se rapporte précisément au thème de notre conférence : « Matière à mémoire ». En tant qu'objet de mémoire, le matériau dont est fait le monument peut donc être aussi variable que le degré de « matérialisation » du message spirituel délivré par le monument. Cela va de l'établissement préhistorique dont les ultimes traces à peine décelable se résument à des trous de poteau, aux immenses blocs de pierre d'une pyramide créée pour l'éternité. Comme une idée qui prend forme le monument est plus qu'un « objet » matériel, fait d'un certain matériau. Certains monuments sont si éphémères qu'ils doivent être renouvelés sans cesse. La simple réplique d'un monument qui n'existe plus matériellement pourrait encore et toujours « évoquer le souvenir de quelque chose »...

Comme le disait Walter Benjamin à propos des œuvres d'art, on pourrait associer « aura » et message spirituel à la « trace » du monument, car la trace, c'est aussi l'histoire du monument, les cicatrices du temps. L'aura appartient non seulement au fameux original mais aussi au modeste monument historique. Elle est présente sur le site du monument même si celui-ci n'existe plus, même si le « tissu historique » est à peine compréhensible... Ajoutons à cela le temps comme dimension historique : le temps qui s'écoule dans ce lieu, un processus qui laisse de nombreuses traces depuis la création de l'objet, peut-être devenu objet de souvenir au cours des siècles, un « monument » au sens de la définition romaine que j'ai déjà citée, un temps également présent sous la forme du « Zeitgeist » incarné par le monument, un terme allemand difficile à traduire qui suggère l'esprit du temps dans lequel se reflètent le mode de vie et le « style » d'une époque. Espace et temps peuvent même ne devenir qu'un dans le message spirituel du monument - la présence apparemment paradoxale mais bien tangible du passé, grâce au genius loci qui se manifeste dans la « matière à mémoire » : les ruines d'un château évoquent les générations de chevaliers qui se sont succédées ; le pavement d'un cloître, usé par le passage, rappelle la fonction du monument qui fut un lieu de prière. Enfin, en plus de l'esprit des monuments et des sites que l'on peut concevoir dans l'espace (genius loci), dans le temps et comme preuve de « Zeitgeist », s'ajoute un autre élément fondamental qui est celui de l'utilisation du monument, sa fonction, originelle ou non, qui apporte une dimension sociale

particulière. Par exemple, la vieille demeure, toujours occupée, dans laquelle des générations d'habitants ont laissé des traces qui contribuent non seulement à la valeur historique mais aussi à la valeur sentimentale du bâtiment.

Sans plus de détail concernant les valeurs qui sont bien sûr étroitement liées à l'esprit des monuments et des sites - selon le système de valeurs encore très utile mis au point par Alois Riegl dans « *Modern Cult of Monuments* » en 1903 - je voudrais insister sur le fait qu'il n'y a pas de monument, pas de « matière à mémoire », qui n'ait sa dimension spirituelle, peut-être plus ou moins palpable dans le tissu historique, apparaissant donc plus ou moins matérielle ou immatérielle. Dans ce contexte, le matériel et l'immatériel sont les deux faces d'une même pièce qui permettent d'établir une distinction toute bureaucratique entre « patrimoine matériel » et « patrimoine immatériel » comme la langue, les chansons, la poésie, etc. Avec les termes correspondants utilisés en anglais « tangible » et « intangible », qui établissent une distinction banale entre « ce qui tombe sous le sens du tact, que l'on peut connaître en touchant » et « quelque chose qu'on ne peut toucher, qui échappe au sens du toucher » (je me réfère au dictionnaire de la langue française Petit Robert) veut-on nier le véritable esprit des monuments et des sites ? Cherche-t-on, du moins linguistiquement, à éviter d'invoquer l'aura, l'esprit, l'âme d'un lieu ou d'un monument ?

En tout état de cause, il est clair, même pour les puristes et les matérialistes les plus retranchés sur leur position, qu'il ne saurait y avoir à l'avenir de discussions sur le thème des monuments et des sites, leur protection et leur préservation, sans prendre en compte la dimension spirituelle. En ce début de XXI^e siècle, il est impossible de nier l'impalpable et l'immatériel, autrement dit, la valeur spirituelle des monuments et sites.

Dans ces conditions, l'application de nos chères orientations et chartes devra être remise en question dans le cadre d'une approche pluraliste, convenant à notre mission dans le monde et à la diversité des cultures. Nous devons nous poser les questions suivantes : nos mesures programmées et notre concept de la préservation peuvent-ils rendre justice à chaque *genius loci* ? Préservons-nous le message spirituel d'un monument ? Tous ceux qui touchent de près ou de loin à un projet de restauration doivent se poser ces questions, de l'ingénieur chargé de consolider les structures au restaurateur qui traite les surfaces historiquement significatives et les œuvres d'art. Le premier objectif sera toujours celui d'intervenir aussi peu que possible sur la « matière à mémoire » existante et de ne faire que le strict nécessaire pour conserver la structure historique. Malheureusement, malgré la quantité impressionnante de documents et d'enquêtes,

la diversité des techniques de consolidation et des méthodes de restauration et de conservation disponibles aujourd'hui, une mesure de conservation rigoureusement préparée peut conduire à une impasse si l'esprit du monument et ses valeurs ne sont pas comprises ou, en utilisant le jargon du conservateur si volontiers emprunté au domaine de la médecine, si le « diagnostic » en profondeur et l'« anamnèse » ne cernent que la substance « matérielle » pour ainsi dire posée sur la table de dissection, tandis que l'âme est ignorée...

Je ferai pour finir un bref commentaire sur la base émotionnelle de la pratique de la conservation ou, si vous préférez, sur « le sentiment que dégage le monument », un aspect rarement pris en compte dans nos discussions professionnelles mais qui ne devrait pas être sous-estimé dans le contexte de l'« esprit des sites », car le facteur émotionnel peut souvent résoudre des conflits au sujet du destin de certains monuments. Le sentiment que dégage un monument trouve son expression dans l'amour que l'on a pour un monument, par exemple une vieille bâtisse ou l'on se sent « comme chez soi », ou l'émotion que secrète un site historique qui a valeur de mémorial. Georg Dehio, célèbre conservateur allemand du début du XX^e siècle parlait du sentiment national pour motiver la préservation, tandis que l'historien d'art autrichien Alois Riegl, se référait à la vanité de la vie « un sentiment irrésistible, et non un penchant pour l'esthétique et l'histoire - qui conduit au culte des monuments », sentiment qu'il rattache au concept central de valeur de la longévité exprimée dans les traces de l'éphémère. Si la valeur de la longévité est liée à un certain désir de mort - l'idée « fin de siècle » de « laisser les choses passer en beauté » le début du XXI^e siècle est au contraire taraudé par le désir de survie, motivation essentielle face à la catastrophe écologique et environnementale générale. C'est une tentative de préserver la mémoire dans un monde qui change comme jamais et donc la volonté d'une certaine continuité, au nom de laquelle l'esprit des sites, notre « *genius loci* » pourrait être considéré comme un ange gardien.

MICHAEL PETZET, Président de l'ICOMOS

(Extrait du discours prononcé à Montréal,
le 16 novembre 2000 lors de la Conférence « Matière à mémoire »)

pêle-mêle...

» Petit lexique patrimonial de A à P (selon divers spécialistes)

Authenticité « The authenticity of a work of art is a measure of truthfulness of the internal unity of the creative process and the physical realization of the work, and the effects of its passage through historic time ». (Jokilehto 1999)

Conservation « Intervention destinée à confirmer un état de fait, qui vise l'arrêt de n'importe quel processus en cours. Elle s'accomplit aussi avec des modifications matérielles (intrinsèques ou extrinsèques à l'objet) mais à l'exclusion - du moins en principe - de modifications morphologiques. » (Pirazzoli 1986)

Entretien « Ensemble d'opérations qui visent à minimiser les rythmes de détérioration d'un édifice et concernent les diverses parties ou éléments de construction, comme de ses installations et équipements, et qui sont généralement effectuées par cycles réguliers. » (Charte de Lisbonne 1995)

Mémoire « [la mémoire] est une création nouvelle qui naît de la rencontre aléatoire entre la perception du présent et l'expérience du passé, et qui est sous-jacente à un processus d'adaptation continue en raison des conditions du contexte et de la variété des points de vue avec lesquels les souvenirs sont expérimentés (...) La mémoire n'est pas un archivage des permanences : elle est une invention du présent ». (Clementi 1990)

Patrimoine bâti « Le patrimoine bâti est le reflet de l'évolution sociale et culturelle de notre société : il témoigne de nos institutions, de nos valeurs, de l'appropriation du territoire, de l'art d'habiter et des pratiques constructives qui se sont développées sur notre territoire, des courants esthétiques qui ont suscité l'adhésion

de nos ancêtres, de notre adaptation au milieu et de notre créativité. Le patrimoine bâti est un des éléments essentiels qui nous distinguent comme peuple ». (Pratte 2000)

Paysage « Qu'ils soient composés des images parisiennes de Renoir, de chaînes de montagnes ou d'établissements humains, tous les paysages ont ceci en commun : pour exister, il faut que les assemblages d'éléments qui les composent soient porteurs de significations. En d'autres termes, il ne peut y avoir de paysage insignifiant. » (Béguin 1995)

Paysage culturel « Les paysages culturels sont des œuvres collectives forgées par les relations entre les individus, leurs activités et leurs territoires. Témoins séculaires des manières de vivre des populations, ils sont à regarder comme produits de leur culture matérielle et, par extension, comme reflets de leur identité. » (Laroche 1995)

Permanence structurale « La notion de « permanences structurales » désigne des formes qui conservent leurs caractères malgré le renouvellement de leurs composantes. Les permanences structurales fixent des limites au changement et exercent une rétroaction sur les processus de formation d'échelle inférieure. » (Malfroy, 1986)

La suite au prochain numéro du bulletin Patrimoine - Hiver 2002

» Loi et patrimoine

Le 10 juillet dernier, UNESCO PRESSE émettait un communiqué de Paris annonçant l'adoption d'un projet de convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique.

« Un grand pas a été franchi en vue d'assurer la protection du patrimoine subaquatique et d'interdire son exploitation commerciale grâce à l'adoption, par des experts nommés par les gouvernements de près de 90 pays, d'un projet de convention sur ce patrimoine - comprenant des sites archéologiques et des épaves - qui est devenu, au cours des dernières années, particulièrement vulnérable face à des chasseurs de trésors sans scrupules.

Fruit de quatre ans de négociations, ce projet doit être soumis à la Conférence générale de l'UNESCO. Il vise à protéger le patrimoine situé dans les eaux territoriales des États mais aussi plus loin de leurs côtes, sur le plateau continental, dans la zone économique exclusive et dans les hauts fonds marins. Le projet stipule que la conservation *in situ* de ce patrimoine doit toujours être l'option prioritaire. Avant de devenir une convention internationale, le texte doit être approuvé par les deux tiers des 188 États membres de l'UNESCO.

« Cette protection est très importante et revêt un caractère de plus en plus urgent, car aucun site ou épave n'est aujourd'hui à l'abri des chercheurs de trésors alors que, dans les années 1960, ceux situés en eaux profondes demeuraient inaccessibles. Les nouvelles technologies permettent maintenant l'accès à ces épaves (...) » a déclaré Mme Lyndel Prott, directrice de la Division du patrimoine culturel de l'UNESCO et responsable du travail sur le projet de Convention. »

Renseignements : www.unesco.org.

» Pour nous joindre

LA COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC
225, Grande-Allée Est, Bloc A - Rez-de-chaussée, Québec (Québec) G1R 5G5
Tél.: (418) 643-8378 Téléc.: (418) 643-8591
Courriel : commission.biens.culturels@mccq.gouv.qc.ca